



à la une

Pierres en lumière : la magie d'une soirée lumineuse

Pour la 4^e année, l'église de Sainte-Suzanne-sur-Vire a revêtu son habit de lumières. «Pierres en lumières» est une manifestation normande unique en France. Elle a pour but de mettre en lumière les éléments du patrimoine sous toutes ses

formes : châteaux, manoirs, patrimoine industriel, maritime, militaire, religieux, édifices publics, cœur de bourg, village, etc. Il s'agit là d'un temps fort pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine, autour d'un événement original de mise en valeur

de nos richesses. Organisé en local par l'association Les goélands avec la participation de « La sale note », l'illumination des vitraux de l'église fut accompagnée de musique jazz.

VOS INFORMATIONS DANS LE BULLETIN

Vous avez des articles ou des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à :

mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr

ou déposez les à la mairie.

TARIFS 2017 LOCATION DE SALLES

	Commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Vin d'honneur, thé dansant, jeux	50 €	70 €
Toutes activités	180 €	280 €
Local annexe	30 €	30 €
Salle de la convivialité (en journée)		
Sans repas	50 €	70 €
Avec repas (sans cuisine)	70 €	100 €

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences 112
(par téléphone portable)

Samu 15

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Eau 02 33 72 27 83
Astreinte téléphonique

vie pratique

Mairie

50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglomération

101 rue Alexis de Toqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte Agglo

Vous avez entre 13 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Ocitola

Service de transport à la demande du lundi au samedi. Deux points d'arrêt : le bourg et La Hure de Loup

1,05 € le trajet simple (gratuit pour les - de 4 ans)
Réservation au 02 33 05 05 05
Info sur www.saint-lo-agglo.fr



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



[stesuz1](https://twitter.com/stesuz1)



[fsaintesuz](https://www.facebook.com/fsaintesuz)

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine de 8 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 30 à 19 h 30

le samedi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Brûlage des végétaux

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

Autorisé

du 1^{er} novembre au 31 mars, vous pouvez brûler des végétaux à branches nues d'un diamètre inférieur à 7 cm.

Le feu doit être :

- à plus de 200 m des habitations et plus de 100 m des routes,
- éteint au coucher du soleil,
- éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur la voie publique ou vers les habitations,
- constamment surveillé.

Interdit

Vous ne pouvez pas brûler de souches, de produits de taille, des végétaux persistants, de tonte et de fauche.

Tous les feux sont interdits du 1^{er} avril au 31 octobre.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2017 - n°44 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Commission communication : Frédéric André, David Besnard, Sébastien Giard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, John Philipot / Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 260 exemplaires.

Prochaine parution : pas à pas n°45 - Décembre 2017.

Vous avez des articles ou des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez les à la mairie.



à la une

1 Pierres en lumières

vie pratique

2 Infos pratiques
3 Le mot du maire

vie municipale

4 Les échos du conseil
6 Le budget 2017

vie communale

7 Cabine à livres
Frelons asiatiques
Jardins collaboratifs
8 Retour sur les élections
Fin de l'année scolaire
Les activités périscolaires

vie des assos

8 Les parents d'élèves
9 Le comité des fêtes
Football
10 Gym volontaire
Société de chasse
Les goélands
11 Tennis de table
Club de l'amitié

Agenda

12 Portrait de champion
Les événements du prochain semestre !

Le mot du maire

Et voilà : encore un moules frites réussi. Plus de 900 personnes, bénévoles compris, ont pu apprécier cette belle soirée, clôturée par un superbe feu d'artifices. Un grand merci à David Besnard, le président du comité des fêtes, et à tous les bénévoles qui ont su faire la réussite de cette soirée. Une réussite dans les coulisses des cuisines, dans les installations, un groupe de musique qui a bien assuré l'ambiance. De nombreuses personnes m'ont dit leur enchantement au lendemain de cette journée.

Toujours dans les festivités, en janvier dernier la commune a eu la joie de recevoir un chèque de près de douze mille euros de l'association « Sainte Suzanne c'est notre Tour », de la part de son président Frédérique André. C'est la conclusion d'un beau moment dans notre commune, mémorable : le passage du Tour de France.



Au chapitre des événements qu'on aimerait oublier, ne plus voir, ce sont les incivilités. Notre cabine à livre a été vandalisée et tout récemment, nos conteneurs de l'espace Tritou ont brûlé. Plainte a été déposée, une enquête est en cours et malheureusement on se dirige probablement vers un acte de malveillance. C'est une gêne évidente pour toute la collectivité, y compris financièrement, espérons que l'enquête aboutisse et que l'on ne reverra plus cela.

Nos finances : vous trouverez dans ce bulletin une présentation que nous essayons de rendre simple et attractive. Elles s'améliorent toujours et nous allons pouvoir envisager quelques investissements, routiers notamment.

À toutes et tous, le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter un bel été.

Antoine Aubry

ATTENTION !

La mairie sera fermée le 23 juillet au 24 août.
En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70 ou aux adjoints.

Les conteneurs de la hure de loup incendiés le 29 juin dernier

Les pompiers sont intervenus pour maîtriser l'incendie des deux poubelles à cartons et plastiques. La gendarmerie mène l'enquête. Les conteneurs seront remplacés par le Syndicat Mixte du Point Fort.



Les conteneurs ne sont pas des décharges !

Le terrain de sport de la Hure de Loup n'est pas une décharge sauvage. De nombreux déchets déposés aux pieds des conteneurs attirent une multitude de nuisibles.

Ces actes d'incivilité sont sanctionnables.

Les encombrants, les végétaux ou les cartons doivent être jetés à la déchetterie de Saint-Lô ou Condé-sur-Vire, route de Précorbin (ouvertes du lundi au samedi).



NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS

Suite au changement de prestataire de Saint-Lô Agglo, au 1^{er} février 2017 pour la collecte des ordures ménagères sur notre commune, nous vous informons que l'horaire de collecte des ordures ménagères est modifiée.

Les ordures ménagères doivent être présentées avant 8h00 le jeudi, jour de collecte.

En cas de jour férié dans la semaine, par glissement, le ramassage du jeudi à Sainte-Suzanne se fera le vendredi, ainsi :

- ramassage le vendredi 18 août au lieu du jeudi 17 août
- ramassage le vendredi 3 novembre au lieu du jeudi 2 novembre
- ramassage le vendredi 29 décembre au lieu du jeudi 28 décembre

Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique "Conseil municipal"

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 2 mars 2017

Désignation d'un membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) de Saint-Lô Agglo

Le membre désigné à la Clect doit aussi être membre du conseil d'agglomération. Le maire, seul à pouvoir y siéger, exprime son incompréhension partagée par des membres du conseil qui avaient l'habitude de participer aux commissions communautaires. Antoine Aubry est donc de fait désigné membre de la Clect.

Habilitation au centre de gestion de la fonction publique de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

La collectivité a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Si au terme de la consultation menée par le centre de gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2018

- Régime du contrat : capitalisation

Vote des taux d'imposition

Après l'étude du budget par la commission finances et en prévision des futurs investissements dont la rénovation des routes et divers travaux, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition à partir de 2017 de la façon suivante :

- Taxe habitation **8,24 %**
- Taxe Foncière Bâti **12,26 %**
- Taxe Foncière Non Bâti **29,36 %**

CCAS : Aide financière pour la classe de neige

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'aide financière de 50 € pour financer un départ d'un enfant en classe de neige. La demande est justifiée par la famille et reste modique.

Le conseil décide de verser 50 € à la coopérative scolaire du RPI Baudre / Ste Suzanne sur Vire afin de pourvoir au financement de la part restant à charge d'un enfant de Ste Suzanne sur Vire.

POINTS DIVERS

Monsieur le Maire indique :

- qu'il a reçu un courrier de René MARIE concernant la numérotation.
- qu'il a reçu les remerciements de l'association Neurofibromatoses présente lors de l'exposition Jules Verne et de la nuit de la lecture.
- David Besnard s'inquiète de la pérennité des commissions de l'Agglo. Les membres des différentes commissions n'ont aucune nouvelle comme c'est le cas de la commission numérique. Le

déploiement de la fibre optique dont le calendrier initial n'est pas respecté et pour lequel il n'y a plus aucune information de Manche numérique. David Besnard a le sentiment qu'ils ne respectent pas leurs précédentes interventions et promesses.

- Annabelle Lavigne demande que soit changée l'ampoule du lampadaire qui ne fonctionne plus à l'entrée de la rue des jardins et indique que l'Épicerie de campagne, en liquidation judiciaire, ne passera plus à Ste Suzanne
- John Philipot et Sébastien Giard soumettent à la commission fleurissement l'idée d'organiser un «Concours de maisons fleuries» suite aux conversations qu'ils ont eu avec plusieurs habitants. Le règlement intérieur et des flyers seront distribués lors de la bourse aux plantes le 18 mars pour demander aux habitants de bien vouloir participer.
- Sébastien Giard demande à M. Le Maire s'il a l'intention de donner un parrainage pour un candidat à l'élection présidentielle. Le maire lui indique que oui et que cela fait assurer l'importance de la vie démocratique.

Subventions 2017

Monsieur le maire fait part de toutes les demandes de subventions pour l'année 2017. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	Commune	Subvention
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Fond départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	480 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	690 €
Les p'tits suzzannais	Ste-Suzanne-sur-Vire	90 €
Fond Solidarité Logement - conseil général*	Saint-Lô	87 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	60 €
Anciens combattants (UNC et 14-18)	Ste-Suzanne-sur-Vire	120 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
<i>Les autres demandes sont refusées.</i>		Total
		1 172 €

Les associations devront présenter une demande motivée et leurs comptes.

* Subvention obligatoire

Compte administratif de la commune 2016

Le conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude Hérard, arrête et approuve le compte de l'exercice 2016.

Section d'investissement

Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent	- 26 201, 22 €
Dépenses de l'Exercice	- 47 203, 98 €
Recettes de l'Exercice	36 426, 19 €
Déficit d'investissement de l'exercice	10 777, 79 €
Reste à réaliser (dépenses)	6 000, 00 €
Déficit d'investissement cumulé	- 42 979, 01 €

Section de fonctionnement

Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	32 294, 83 €
Dépenses de l'Exercice	- 208 288, 17 €
Recettes de l'Exercice	276 526, 02 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	68 237, 85 €
Excédent de fonctionnement cumulé	100 532, 68 €

Affectation de résultat de la commune 2017

La totalité du déficit, arrondi à **42 980 €** sera reprise en « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le résultat de fonctionnement, arrondi à **100 532 €** sera affecté pour :

- **42 980 €** en « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financement des investissements prévus.

- **57 552 €** en « excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

Conseil municipal du 22 juin 2017

Organisation des activités périscolaire 2017-2018 :

Le conseil municipal donne son accord pour la reconduction des TAP à la rentrée prochaine.

Nouveau tarif d'une journée pour la salle des fêtes

La tarification d'une journée en semaine hors samedi, dimanche et jour férié de la salle des fêtes sera de 140 €.

Extension de réseau électrique au Village Maltot

Le conseil municipal accepte l'extension de réseau électrique par le SDEM 50 pour la somme de 1932,50 € afin de rester de rester sur une emprise publique.

Indemnités des élus

L'indice de référence des indemnités a évolué. À partir du 1^{er} janvier de cette année, les indemnités sont :

- Maire : 31, 00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints: 8, 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'indice brut terminal de la fonction pu-

blique applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 est de 1022 et évoluera selon la législation en vigueur.

Droit de préemption urbain

La commune avait instauré des droits de préemption urbains (DPU) sur le secteur des Buts et du village Troisgots en 2006 et que les sujets sont devenus obsolètes, voire inutiles. Le conseil municipal accepte la suppression des DPU en cours sur la commune.

Recensement de la population en 2018

La commune doit effectuer le recensement de sa population en 2018. Jean-Claude Hérard en sera le coordinateur. Il sera nécessaire de recruter un agent recenseur pour janvier-février 2018.

Distributeur de pain

M. le Maire informe que la commune a été contacté pour la mise en place d'un distributeur de pains près des écoles.

AVIS SUR LE SAGE

M. le Maire invite le conseil à prononcer un avis sur le Sage, schéma d'aménagement et de la gestion des eaux de la Vire.

Le Conseil décide de donner un avis défavorable au Sage et s'inquiète du niveau de l'eau sur la Vire. De plus, il se prononce contre l'arasement des barrages et pour le maintien des micro centrales électriques.

POINTS DIVERS

- Une opération pour changer les ampoules de l'éclairage public est lancée.
- Le président de St Lô Agglo a refusé la compétence liée au pouvoir de Police.
- Le remplacement du tracteur tondeuse tombé en panne est financé (avec une reprise de l'ancien).
- Jean-Claude Hérard indique qu'il a été sollicité par des habitants concernant la vitesse en sortie de bourg, route de Baudre. La vitesse serait excessive et va prendre contact avec les services du département.
- John Philipot indique que le Sigas va recevoir 500 € pour les jardins pédagogiques dans les écoles.
- Le Groupe ornithologique normand installera des nichoirs pour un couple de faucon et de chouettes hulottes. L'association prend en charge l'opération et les frais attenants.

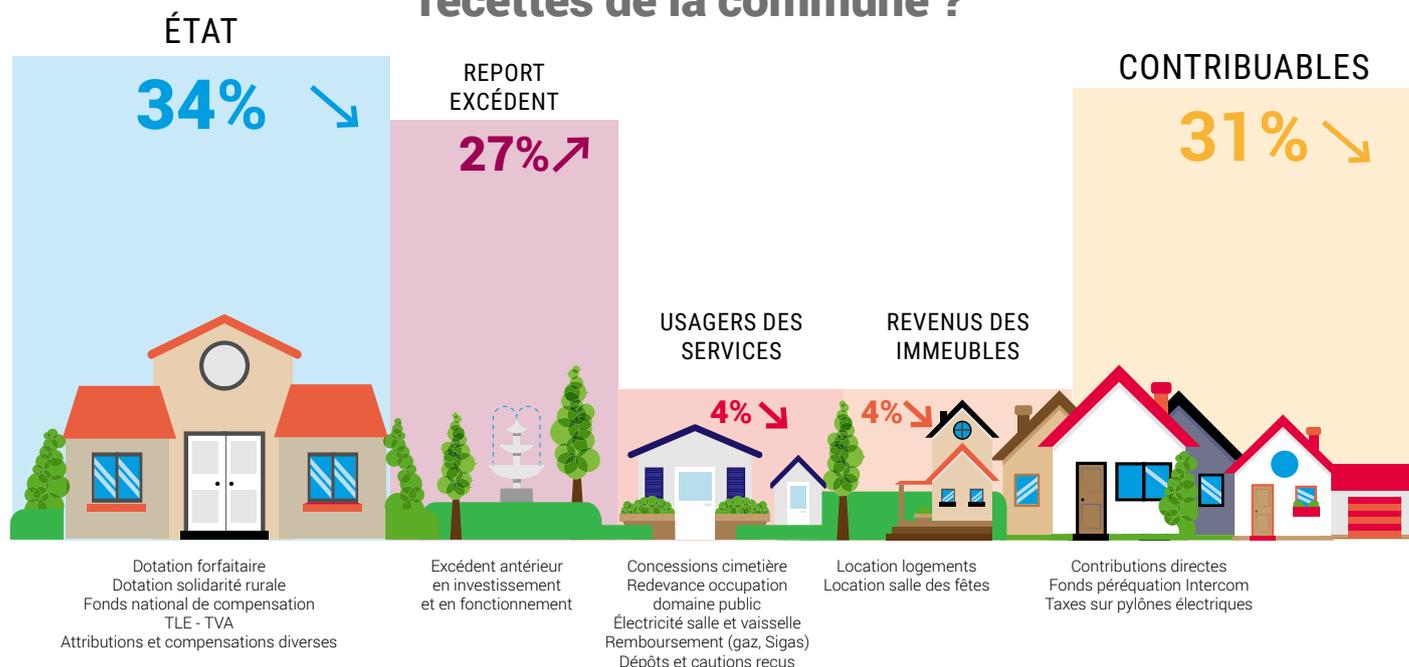
Comment est réparti le budget 2017 de Sainte-Suzanne-sur-Vire ?

Le budget a été adopté par le conseil municipal pour un montant global de **450 790 €**. Le budget 2017 s'équilibre à **337 094 €** en fonctionnement et à **113 696 €** en investissement.

Ce budget illustre la volonté de maintenir des équipements et des services de qualité pour les habitants de Sainte-Suzanne-sur-Vire.



D'où proviennent les recettes de la commune ?



La nouvelle vie de la cabine pour les amoureux des livres

Dans le bourg, la cabine téléphonique promise à la destruction est devenue une cabine à livres où chacun peut venir déposer et prendre des livres depuis le 23 avril. Le principe est simple : le promeneur dépose un ou plusieurs livres qu'un autre pourra emprunter gratuitement.

L'idée est venue pendant un conseil municipal lorsque Orange a annoncé par courrier l'enlèvement de la cabine téléphonique. Un peu de peinture, quelques étagères en bois et les livres de généreux donateurs et la voilà transformée en cabine à livres. Surtout que la commune ne dispose pas de bibliothèque municipale, c'est un nouveau service collaboratif. Chacun peut emmener le livre chez soi ou le feuilleter sur place, au bord de la Vire, en remettre un autre. C'est libre ! Un panneau sur la cabine explique la marche à suivre : Déposez, empruntez, partagez ! Tout le monde peut participer et amener un ou plusieurs livres. On peut même ajouter une petite note manuscrite sur le cahier prévu à cet effet. Cette cabine à livres est en accès libre 24h/24, pour tous les curieux et les amoureux de la lecture.

Malheureusement, une vitre a été brisée le 21 mai dernier. Un acte de vandalisme déploré à l'unanimité par les riverains et les utilisateurs de la cabine dans la presse et les réseaux sociaux.



270

C'est le nombre total de livres dans la cabine le 5 mai. En moyenne 90 nouveaux livres sont déposés par mois.

Extraits du carnet de commentaires libres :

" Un grand bravo pour ce concept novateur et un grand merci. "

" Super, j'adore l'idée. "

" Très bien. J'en ai, j'en donne. "

" Emprunté : La trouée de Normandie. "

" Génial, j'adore le concept. "

" Très bien ce que vous faites. "

" Au top, vive la littérature. "

" Génial, Je ramènerais des livres en plus la prochaine fois. "

" Très bonne idée ! Beaucoup de livres qui ne servent plus. Emprunté : La mésange et l'ogresse + Les vaches de Staline. "

" Déposé ce jour une dizaine de romans et quelques livres pour enfants. "

" Super idée que cette cabine à livres ! Bravo ! "

" J'emprunte Les tribulations d'une caissière et vous laisse 3 magazines et 2 livres. Merci. "

" Très bonne idée. Intéressant pour ceux qui aiment lire ou qui ne peuvent pas acheter des livres. "

Lutte contre les frelons asiatiques

Le FDGDON de la Manche d'organise une lutte collective contre les frelons asiatiques en 3 actions : la prévention, la surveillance et la lutte

Les destructions de nids peuvent être réalisées, à 2 conditions :

- qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques
- que la Mairie de la Commune concernée ait signée la convention comme c'est le cas pour Sainte-Suzanne.

En 2016, deux nids ont été signalés et détruits sur la commune.



Trois jardins solidaires pour les Sainte-suzannais

La commune a mis en place trois jardins participatifs situés près du chemin de fer du vélo rail. Ces bacs permettent à toutes et à tous de venir se servir en condiments, herbes et légumes. Vous y trouverez du thym, du laurier planté non loin, des fraises, de la ciboulette, de la rhubarbe, de la menthe poivrée,...

Chacun peut également venir y planter ce qu'il souhaite pour que cela serve à d'autres, y mettre des plants de légumes qu'il a en trop,...

Ces jardins viennent en complément du jardin de l'école en ce moment en jachère mais dans lequel vous pourrez également venir vous servir et planter.



L'année scolaire s'achève

L'année scolaire s'achève déjà elle aura été marquée par la classe de neige des élèves de CM et un travail sur le cirque qui a vu son point d'orgue dans un spectacle des enfants proposé aux parents le samedi 17 juin dernier. Toutes ces activités ont pu être menées grâce aux aides financières du Syndicat scolaire (Sigas) et de l'association des parents d'élèves (APE).

En cette fin d'année notons le départ de la directrice de l'école Calérie Mesnildrey après 19 années au sein du RPI de Baudre-Sainte-Suzanne-sur-Vire. Une nouvelle directrice a été nommée et le poste d'enseignant de la classe des CE (jusqu'ici assuré par des enseignants non titulaires) sera pour la rentrée 2017-2018 assuré par une enseignante titulaire de son poste ce qui donnera une meilleure stabilité à notre école.



Les Tap continuent à la rentrée 2017

Après le vote des conseils municipaux de Baudre et de Sainte-Suzanne-sur-Vire et après la décision prise par le syndicat

scolaire, les activités périscolaires seront maintenues pour l'année scolaire 2017-2018.

Dans notre école les activités journal et couture s'arrêtent suite à l'arrêt de Micheline et de Gaëlle, deux bénévoles que nous remercions pour leur implication depuis trois ans. De nouvelles activités seront proposées aux enfants comme le tir à l'arc que les élèves ont pu tester avant les vacances scolaires.

Merci à tous les bénévoles qui permettent d'assurer des activités de qualité sans grever le budget des communes (cuisine, environnement, jardin, patrimoine,...)

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jean Claude Hérard
vice-président du Sigas



L'APE a fait son cirque

L'A.P.E. vient de terminer en grande pompe cette année scolaire avec l'organisation de son barbecue party le 17 juin dernier (spectacle de cirque, 350 repas servis, retraite aux flambeaux,...).

L'année scolaire à venir verra d'autres manifestations qui seront fixées en septembre prochain. Merci aux habitants (parents ou non) d'avoir participé aux animations de cette année (bourse aux plantes, bourse aux jouets et à la puériculture, barbecue,...).



COMITÉ DES FÊTES

Plein soleil sur les activités du comité

Le 16 décembre 2016, a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Au terme des différents bilans, le bureau a été reconduit avec une nouvelle secrétaire pour poursuivre les activités sur 2017.

Le bureau est donc constitué de David Besnard (Président), André Lebouteiller et Sébastien Giard (Vice-Président), Monique Coligny (Trésorière) et Nathalie Moquet (Secrétaire).

Les autres membres du comités des fêtes sont : Antoine Aubry, Raymond Chouquais, Jean-Philippe Debon, Alain Faudet, Jean-Claude Hérard, Pierre Hérard-Brégeault, Marie Laverge, Gilbert Leboulanger, Michel Legrandois, Dominique Leray, Louis Moquet et Olivier Barbier.

Le 21 mai, à nouveau sous un soleil radieux, a eu lieu le vide grenier pour sa 9^e édition consécutive. Fort de ses succès précédents, le vide grenier a fait le plein d'exposants et a connu une forte fréquentation.

Le 1^{er} juillet, le moules frites a réuni sur le terrain des écoles près de 900 personnes, pour une soirée où se sont succédé, apéro, repas, musique et feux d'artifice. Ce dernier

a d'ailleurs fait du bruit. Après quoi, le groupe Long Avenue a repris l'animation et chacun a pu danser au rythme des instruments et des voix de ce groupe maintenant bien connu des ste suzannais.

Les projets pour le second semestre porte sur la 6^e édition de l'exposition peinture et sculpture. Fort du succès des années précédentes, le comité des fêtes reconduit cette année cette manifestation culturelle du 8 au 13 novembre.

Après quoi, le mois de décembre sera à nouveau la période du bilan de l'année avec la tenue de l'assemblée générale et la préparation des animations de fin d'année.

Les personnes qui souhaitent s'investir dans la préparation de nos manifestations, ou simplement nous donner un coup de main pour le montage ou le démontage sont les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter, David Besnard au 02 33 06 01 96 ou envoyer un mail : fetes.stesuzanne@gmx.fr



Les membres du comité des fêtes vous souhaitent de bonnes vacances estivales.

David Besnard,
Président

FOOTBALL

Une nouvelle équipe dirigeante pour relancer le club

L'équipe de football de l'espoir Ste Suzannais a terminé cette saison par un forfait général dès le mois d'avril. Le club est donc automatiquement dernier de son championnat et relégué en 4^e division. Une mauvaise série après la trêve hivernale a fini par décourager certains joueurs qui ont abandonné l'effectif en cours de saison. Déjà peu nombreux, le forfait de 3-4 joueurs pour blessure a eu raison des derniers espoirs du club. Le bilan sportif est donc très décevant et c'est logiquement que le club descendra en 4^e division l'année prochaine. Le tournoi



Charly Lechevallier, Président, David Hamelf, Gaetan Digard, trésorier, Jean-Claude Hérard

de 1^{er} mai n'a malheureusement pas eu lieu cette année suite à un manque de bénévoles. L'équipe dirigeante actuelle a donc décidé de ne pas continuer. A cette occasion, le club tient une dernière fois à remercier tous les bénévoles, tous ceux qui ont contribué

de près ou de loin à faire vivre ce club depuis 2001, en particulier le maire et l'agglomération Saint Loise pour leur soutien quotidien au bon fonctionnement du club.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le samedi 24 juin. À cette occasion, le club a statué pour la reprise du club. En effet, une nouvelle équipe dirigeante reprend le club avec de nouveaux joueurs. Je profite de cette tribune pour leur souhaiter tous mes vœux de réussite.

Quant à moi, dirigeant depuis la reprise du club en 2001, c'est avec émotion que je quitte ce club qui a été ma plus grande aventure sportive. Et comme on dit au club : « ste suzannais un jour, ste suzannais toujours ! »

Quant à moi, dirigeant depuis la reprise du club en 2001, c'est avec émotion que je quitte ce club qui a été ma plus grande aventure sportive. Et comme on dit au club : « ste suzannais un jour, ste suzannais toujours ! »

David Hamel,
Président

GYM VOLONTAIRE

Les événements 2017

Le 22 janvier, après une randonnée autour de Sainte-Suzanne-sur-Vire, les membres de l'association ont partagé la galette des rois.

Le 12 mars : randonnée à Hyenville suivie d'un goûter offert par l'association

Le 14 mai : sortie annuelle dans la vallée de la Sée. Le matin, la randonnée de 12 Km a conduit le groupe jusqu'au moulin de Brouains pour une pause pique-nique. L'après-midi visite de l'écomusée du moulin de la Sée puis randonnée à la petite cas-

cade de Mortain. La journée s'est terminée à la petite chapelle Saint Michel point culminant à 314 m avec une superbe vue sur le Mont St Michel.

Le 29 juin : Clôture de la saison avec randonnée et buffet dînatoire.

Rendez-vous le 7 septembre pour la reprise des cours. Pour découvrir l'activité les deux premières séances sont gratuites.

Maryse Durand, Présidente
Cécile Hébert-Faudet, Trésorière



LES GOÉLANDS

Des activités variées



Nuit de la lecture en présence du Député Philippe Gosselin, soirée caritative pour l'Afrique en présence de Claire Balavoine, bourse aux plantes, Pierres en Lumière, journée d'information sur don d'organes le don du sang et les neurofibromatoses,... Telles ont été les manifestations proposées par notre association depuis janvier.

Comme vous le verrez dans l'agenda en dernière page de ce bulletin municipal nous allons à nouveau proposer des activités très variées jusqu'en décembre et nous espérons vous y voir en nombre.

Contact : associationgoelands@yahoo.fr

John Philipot
Président

SOCIÉTÉ DE CHASSE

13 000 plateaux tirés lors de ball-trap annuel

La société de chasse remercie les agriculteurs et propriétaires de terrains qui nous cèdent leurs droits de chasse. Cela nous permet de pratiquer la chasse, la destruction de nuisibles, le repeuplement et la gestion du gibier sur l'ensemble du territoire. Notre priorité est d'entretenir un climat de confiance et un bon relationnel entre le monde de la chasse et les agriculteurs.

Concernant le gibier de repeuplement, nous avons lâché pour la saison dernière, 320 perdreaux gris, 200 perdrix rouges, 740 faisans. Nous sommes ravis de pouvoir constater que quelques couples de faisans et perdrix se sont établis sur le territoire.

Contre les nuisibles, notre participation est active avec plus d'une cinquantaine de renards, de blaireaux, de nombreux corbeaux sans oublier des ragondins, des fouines qui sont prélevés par nos différents piégeurs et

personnes autorisées au tir de ces nuisibles.

Cette régulation du nuisible est essentielle pour le maintien de notre population de gibier (lièvres, faisans, perdrix etc...) et pour la veille sanitaire (leptospirose etc...)

Le bon comptage de lièvre effectué début février 2017, nous laisse espérer encore une bonne saison et nous confirme la bonne gestion de ce gibier sur l'ensemble des communes de Condé et Sainte-Suzanne.

Nous avons obtenu également 8 bracelets chevreuils. Nous avons renouvelé notre opération terrines qui ont été offertes à nos différents propriétaires. (pour info, nous recensons plus de 100 propriétaires ou indivision sur l'ensemble de nos baux de chasse).

Pour ce qui est des festivités, nous avons organisé cette année, une soirée couscous en février avec pour orchestre « Gilles

Gayet ». Nous avons organisé notre ball-trap annuel, le 20 et 21 mai. Cette festivité s'est bien déroulée avec une météo clémente, nous remercions la participation des tireurs et des bénévoles qui étaient au rendez-vous (plus de 13000 plateaux tirés). Un remerciement particulier à Olivier Briard et René Mesnildrey pour le prêt du terrain et de l'infrastructure.

Ces manifestations seront reconduites l'année prochaine.

À retenir :

- **19 août : Battue administrative renards avec JC Pellouin (réservée aux sociétaires). Rendez-vous à 7h15 au stade de foot de Condé**
- **24 septembre : ouverture de la chasse.**
- **16 septembre : Super Loto avec animation Jean Claude et Dominique**

Christophe Pillon, Président

Le club recherche des joueurs de tous niveaux

Le club atteint l'effectif de 27 licenciés : 24 licences traditionnelles (compétition) et 3 licences promotionnelles (loisir).

Le bureau est composé de : Jean-Pierre Deslandes (président et entraîneur), Nicolas Féron (vice-président), Bastien Besson (trésorier), Sabrina Poiraud (secrétaire), Guillaume Deslandes, Alain Hamel, Ludovic Moquet, Pascal Osouf et Franck Graffouillère.

Championnat par équipe et compétitions individuelles

5 équipes « adultes » ont disputé le championnat par équipe. Une équipe de D4 est montée en fin de seconde phase. Pour la rentrée de septembre, le club engagera donc, de nouveau, 5 équipes qui évolueront au niveau départemental :

- 1 équipe en Pré-régional
- 1 équipes en Départemental 1
- 1 équipes en Départemental 2
- 1 équipe en Départemental 3
- 1 équipe en Départemental 4

Le club a été représenté sur des compétitions individuelles de niveau départemen-



tal et régional (finales par classements, critérium fédéral, tournoi...).

La prochaine saison

Comme chaque année la saison débutera par le tournoi annuel du club ouvert aux licenciés, à leur famille ainsi qu'aux habitants de la commune, **le samedi 2 septembre à la salle de La Hure de Loup**. L'assemblée générale se tiendra également au cours de cette journée.

Pour le renouvellement des licences, les permanences auront lieu les mardis et mercre-

dis à partir de 20 h 30 dès le 29 août 2017. Le club recherche des joueurs de tous niveaux pour évoluer de la D4 à la PR ainsi que des jeunes pour former un groupe et apprendre la pratique du tennis de table. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Pour tous renseignements, contacter Sabrina : lepesteur.sabrina@neuf.fr ou au 06.28.21.66.34. Site Internet : club.quomodo.com/espstesuzanne-tennisdetable

Sabrina Poiraud, Secrétaire

Deux marches pour fêter les 30 bougies du club

Belle journée pour le déplacement du club de l'Amitié dans le cadre de la journée détente dans le nord Cotentin, le jeudi 22 juin 2017.

À l'occasion de son 30^e anniversaire, le club a proposé : deux marches aux départ de Réville et Montfarville pour un regroupement sur le port de Barfleur. Le repas pris en commun sur le site de la Pernelle a permis de réunir les 60 adhérents présents, l'après-

midi a été consacré à la visite de l'île de Tatihou. Cette journée ensoleillée s'est terminée par un pot pris dans la cour de la salle des fêtes de Sainte-Suzanne au retour.

Prochain rendez vous le jeudi 21 septembre 2017 pour une reprise des activités.

*Brigitte Delmas,
Secrétaire*





Marceau, la passion d'un jeune champion du tir

Marceau Lenoël a remporté le titre de Champion de Normandie de pistolet de la catégorie « minimes » avec un score de 344 points sur 400. Prochaines étapes : le championnat des écoles de tir à Lorient le 7 juillet.

Marceau, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Marceau Lenoël, j'ai 13 ans. J'habite à Sainte-Suzanne. J'ai commencé le tir sportif à l'ETCV* il y a 5 ans en 2012.

Qu'est-ce qui te plaît dans ce sport ?

Le pistolet et le tir sportif en général, je trouve que c'est vraiment une belle discipline. Cela demande une grande concentration car on se pose pleins de questions comme quelle est la meilleure position.

Tu es champion de Normandie de tir au pistolet depuis quelques semaines, as-tu d'autres titres ?

Oui j'ai d'autres titres départementaux mais qui datent de 2015.

Peux-tu nous raconter comment se passe une compétition ?

On a quarante plombs à tirer en 1 heure avec deux plombs par carton. Le maximum de points à faire est de 400. On doit se mettre en position puis on a 15 minutes d'essai.

La prochaine compétition, c'est le championnat de France des écoles de tir, quel est ton objectif ?

Mon objectif c'est de faire le maximum en donnant le meilleur de moi-même. C'est avant tout une belle expérience à vivre.

Aux « France », il y a beaucoup de monde dans une grande salle. De la pression. C'est assez impressionnant !

*Entente de tir de Condé-sur-Vire

SPORT
Tournoi annuel tennis de table
 2 septembre
 à la Hure de Loup
 Ouvert à tous
 ESPOIR TENNIS DE TABLE

EXPOSITION
Pèlerins
 à travers les âges
 11 au 16 septembre
 Église 10h-12h et 14h-16h
 Conférence le 13/09 à 16h
 Gratuit
 LES GOÉLANDS

CONCERT
JAZZ Aveldava
 15 septembre
 Église à 20h30
 LES GOÉLANDS

CULTURE
Journées du patrimoine
 16 septembre
 Église, expo, nichoir
 Gratuit
 CONSEIL MUNICIPAL

ÉVÈNEMENT
Fête de la science
 10 au 13 octobre
 Salle des fêtes
 Opération labélisée
 LES GOÉLANDS

CONCERT
Jacques Perotte
 «Je rentre de voyage»
 14 octobre
 Église à 21h

EXPOSITION
Salon d'automne
 8 au 13 novembre
 Salle des fêtes
 Gratuit
 COMITÉ DES FÊTES

CÉRÉMONIE
11 novembre
 ANCIENS COMBATTANTS Monument au morts

ANIMATION
Madagascar
 Soirée caritative et repas malgache
 18 novembre
 Salle des fêtes
 LES GOÉLANDS

ÉVÈNEMENT
Nettoyons la nature
 23 octobre
 Terrain de sport
 CONSEIL MUNICIPAL

CÉRÉMONIE
Anciens d'Algérie
 3 décembre
 ANCIENS COMBATTANTS Monument au morts

ANIMATION
Père-Noël
 17 décembre
 COMITÉ DES FÊTES Place de la mairie